

## GHS

### Compte rendu de la réunion GHS du 17 Décembre 2019

Rédacteur : Sylvain Henry

Personnes présentes :

O. Angelini, M-T Donel, P. Keller, L. Caillat, C. Diaconu, B. A. Rivière, J. Aubray, R. Potheau, S. Théraube, S. Henry

Externe : Hélène Imbaud ; Jean-Francois Lavillonnière

- **Point général**
  - Le service prévention de la DR souligne la nécessité d'épurer le document unique du CPPM qui contient trop de fiches (à voir)
- **Risques Psycho-Sociaux :**
  - Le service prévention de la délégation et de l'Université nous rappelle que l'AMU et la délégation peuvent aider le CPPM pour les démarches entreprises au jet des RPS
  - Une formation RPS en mode « théâtre » a été organisée en novembre mais sans grand succès
  - Des formations RPS vont être intégrées dans les demandes annuelles de la DR
- **Radioprotection :**
  - Contrôle annuel de l'APAVE effectué : RAS
  - Transfert du PIXSCAN-FLI au Cérimed dès obtention de leur autorisation
  - Mise à la réforme du ClearPET (salle imagerie 503)
  - Le TomXgam (double rotateur) actuellement en 406 sera transféré vers la salle 503
- **Plan de sécurité du campus :**
  - Un grand exercice d'évacuation du campus est évoqué pour le premier trimestre 2020
- **Postes de travail bruyants**
  - Certains postes de travail (principalement liés à l'électronique et à l'informatique) sont très bruyants (serveurs, crates) et les protections individuelles sont difficiles à mettre en œuvre.

- Il faudrait mettre en place autant que possible des protections collectives (rassembler les appareils bruyants dans des locaux dédiés ou les isoler si possible)
  - Un nouveau poste de travail bruyant va apparaître au CPPM (Adrien Rivière)
  - Une aide technique de la DR pour l'achat de matériel de protection est nécessaire
- **Visite du laboratoire**
- L'accès à l'extincteur dans la salle 203 n'est pas facile
  - La salle temps réel est toujours encombrée de beaucoup de cartons vides
  - Chambres visiteurs : potentiel problème lié au travail isolé. Un affichage dédié sera mis en place pour rappeler les règles du CPPM sur le travail isolé et l'évacuation
  - Une nouvelle imprimante 3D est dans l'atelier électronique, elle doit être intégrée dans le document unique au même titre que celles de l'atelier